



**Des solutions
pour profiter
pleinement
de la vie.**



**Rester chez vous le
plus longtemps
possible**

En savoir plus

En bref

Aide à domicile : revalorisation du barème 2006 de ressources pour les personnes âgées

Depuis le 1er janvier 2006, le barème de ressources des retraités permettant de fixer le montant de la participation horaire pour l'aide ménagère à domicile a été revalorisé de 2 %.

Pour bénéficier d'une aide ménagère, il faut remplir les conditions suivantes : être âgé d'au moins 65 ans (60 ans en cas d'incapacité de travail); avoir besoin d'une aide matérielle en raison de son état de santé pour accomplir les travaux domestiques de première nécessité permettant de rester à domicile ou dans un foyer logement; ne pas bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Pour plus d'information :

www.service-public.fr

9^{ème} édition du salon AUTONOMIC les 7, 8 et 9 juin 2006 à Paris Expo Porte de Versailles, Hall 4

AUTONOMIC est devenu depuis dix ans le rendez-vous incontournable où convergent tous les acteurs du handicap et de la dépendance pour une meilleure autonomie des personnes, à domicile et en institution.

400 exposants français et étrangers présenteront leurs solutions aux 32 000 visiteurs attendus.

Élément phare d'Autonomic Paris 2006, la Cité du Mieux Vivre, située au cœur du salon, sera une plate-forme d'informations et de présentation des actions et des mesures prévues ou déjà engagées en matière d'accessibilité en 2006 par les entreprises ou les collectivités en même temps qu'un lieu d'échange et de débats.

Génétique et longévité : 3 000 familles européennes à la loupe

L'Union Européenne a mis en place le projet GEHA (GENetic of Health Aging). Cette démarche, la plus importante au niveau mondial concernant la longévité, a pour but d'étudier les facteurs génétiques et environnementaux qui permettent un vieillissement en bonne santé. L'étude portera sur 3 000 familles européennes présentant la rare particularité de compter parmi elles deux frères et/ou sœurs de plus de 90 ans.

En France, cette enquête mobilise des chercheurs des régions Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon et une équipe d'enquêteurs chargés de « recruter » 150 fratries de nonagénaires. Débutée en décembre 2005, elle se poursuivra jusqu'en avril 2007. Elle est réalisée par le biais des médecins traitants, des familles, des

Le salon se place cette année sous le signe de l'international s'ajoute également à travers l'organisation des premières Rencontres Européennes Culture et handicap.

maisons de retraite...

Si vous connaissez des fratrices de nonagénaires dans ces régions, vous pouvez contacter :

aurore.clavel@valdorel.fnclcc.fr

Hausse du nombre de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)

Selon une étude de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (Drees), le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) est estimé à 911 000 personnes au 30 septembre 2005. Ce chiffre est en hausse de 7 % sur un an.

Selon le degré de dépendance de la personne, la répartition est la suivante : 8 % relèvent du Gir 1, 29 % du Gir 2, 20 % du Gir 3 et 43 % sont classés en Gir 4.

Parmi les bénéficiaires de l'APA, 59 % vivent à domicile et 41 % en établissement, ces derniers étant, en moyenne, sensiblement plus dépendants et plus âgés. 85 % des bénéficiaires ont au moins 75 ans et 44 % ont 85 ans ou plus.

Pour plus d'information :

www.agevillage.com



Vous voulez...

Pour vivre très longtemps chez soi malgré la perte d'autonomie :

Filassist Contact

Dossier

LE FINANCEMENT DE LA DEPENDANCE : LES AIDES PUBLIQUES

Le nombre croissant de personnes dépendantes et les coûts engendrés par la perte d'autonomie ont conduit les Pouvoirs Publics à créer en 2001 l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA). Ce premier palier de prise en charge est utilement complété par l'offre des assureurs.

La dépendance est l'impossibilité d'accomplir seul les actes essentiels de la vie quotidienne, comme se laver, s'habiller, se nourrir ou se déplacer, ou le fait d'avoir besoin d'une surveillance régulière.

Le vieillissement de la population est dû à la conjonction de 2 phénomènes : l'allongement de l'espérance de vie et l'arrivée des enfants du « baby-boom » à l'âge de la retraite.

Ce vieillissement va se traduire par une augmentation du nombre de personnes dépendantes, car les risques d'apparition de la dépendance croissent avec l'âge. Peu fréquente avant 75 ans, elle touche 50% des personnes de 85 ans et 90 % des plus de 95 ans. Selon l'INSEE, le nombre de personnes dépendantes est actuellement estimé à 1,5 million.

Le coût de la dépendance

La dépendance est un risque coûteux qui ne peut généralement pas être couvert par les seuls revenus du foyer. Une personne en perte d'autonomie a de nombreux frais à assumer en plus des dépenses de la vie courante : frais de santé, aménagements de la maison, achat de matériel médical, garde de nuit et de jour, aide ménagère, services de proximité.

Le coût est variable en fonction du mode d'hébergement et des habitudes de vie. Il peut atteindre un montant compris entre 2 600 et 3 000 euros par mois, voire davantage en région parisienne, pour une prise en charge dans un établissement spécialisé. Pour un maintien à domicile, le coût varie de 1 400 à 3 600 euros par mois. Ces coûts sont à rapprocher du montant moyen des pensions de retraite qui avoisine 1 200 euros par mois.

La prise en charge matérielle et financière risque de devenir de plus en plus difficile à assurer. Actuellement, le rôle de la famille est prépondérant dans la prise en charge de la dépendance, tant matérielle, en particulier pour le maintien à domicile, que financière, le coût de la dépendance incombant essentiellement à la famille.

Les aides publiques

L'appui institutionnel est indispensable et, dès 1994, l'Etat a instauré le premier dispositif dédié à la dépendance (la Prestation Expérimentale Dépendance ou PED), suivi de la Prestation Spécifique Dépendance (PSD) en 1997. Ce dispositif très critiqué, en raison notamment de son caractère inégalitaire, a été remplacé par l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie, aussi appelée APA, instaurée par la loi du 20 juillet 2001.

L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)

L'APA est une aide financière versée aux personnes dépendantes âgées de plus de 60 ans, qu'elles vivent en établissement spécialisé ou à leur domicile.

Son montant, géré par les Conseils généraux, relève d'un barème national et est attribué sans condition de ressources. Il est toutefois modulable en fonction du degré de dépendance, du revenu du bénéficiaire et de son mode d'hébergement.

Le degré de perte d'autonomie dans l'accomplissement des actes de la vie quotidienne est évalué selon la grille AGGIR, référence officielle du Ministère de la santé. Cette grille permet de classer les demandeurs en 6 Groupes Iso-Ressources ou GIR. Seuls les 4 premiers groupes relèvent de l'APA.

L'APA est demandée auprès des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), des mairies, du Conseil général. La demande d'allocation est instruite, pour sa partie administrative, par le Conseil Général. Elle est transmise à une équipe médico-sociale qui réalise une enquête au domicile de la personne pour évaluer le niveau de perte d'autonomie. Un plan d'aide personnalisé est ensuite élaboré et la dépense chiffrée. Le montant de l'aide financière attribué est égal à cette dépense diminuée d'une participation du bénéficiaire. Celle-ci est calculée en fonction de ses revenus.

L'APA va de 91 euros par mois, pour une personne moyennement dépendante avec un revenu mensuel supérieur à 3 049 euros, à 1 067 euros pour une personne très dépendante avec moins de 914 euros. Le montant moyen du plan d'aide est d'environ 492 euros par mois en juin 2005. En établissement, l'allocation moyenne est de 403 euros.

Progrès considérable par rapport aux dispositifs antérieurs, l'APA reste cependant tout à fait insuffisante pour faire face aux dépenses générées par la dépendance. Ce premier palier de prise en charge peut être complété par des prestations d'assurance, que ce soit sous forme de versements financiers ou de services de proximité à la personne. Les différentes formules d'assurance feront l'objet d'un prochain dossier.

[haut de la page](#)

Témoignage

Témoignage de Rodolphe M. , 73 ans



« Je vis seul et accomplir certains déplacements pour répondre à mes besoins n'est pas toujours simple. Age d'Or Services me propose des services sur mesure. »

[lire ce témoignage](#)

[CONSULTEZ](#)

notre site

www.seniorvie.com

Vous souhaitez vous abonner à notre lettre d'informations : >>>

Vous souhaitez envoyer notre lettre d'informations à un ami : >>>

Vous souhaitez ne plus recevoir notre lettre d'informations : >>>